

Objet: TR: Empoisonnements et crise du Coronavirus Covid-19

De : VILLERS Michel <michel.villers@spw.wallonie.be>

Envoyé : lundi 6 avril 2020 16:02

À :

Objet : Empoisonnements et crise du Coronavirus Covid-19

Messieurs les présidents,

Vous l'avez peut-être déjà appris, le Ministre Willy BORSUS a donné vendredi dernier son accord aux empoisonnements dans nos cours d'eau. Cette activité n'est finalement pas considérée comme incompatible avec les mesures de lutte adoptées contre le COVID-19, pour autant évidemment que toutes les précautions soient prises sur le plan sanitaire.

Cet accord fait suite à la demande du secteur, qui a fait part à Monsieur le Ministre des difficultés rencontrées par les pisciculteurs empêchés d'effectuer les déversements en ce début de saison. Pour rappel, cet empêchement fait suite à notre message concernant la suspension temporaire de la pêche en raison des mesures prises au niveau fédéral pour lutter contre le COVID-19. Dans notre esprit, la logique ayant conduit à la suspension de la pêche impliquait que les empoisonnements en faveur d'une activité de loisir soient aussi momentanément suspendus.

Il nous faut admettre que cette situation est préjudiciable aux pisciculteurs. Un stockage plus long des poissons entraîne une hausse des coûts d'alimentation, l'immobilisation de surfaces d'eau destinées aux futures productions, ainsi qu'une augmentation des risques divers pour les poissons qui auraient dû être déversés, notamment en raison de la prédation des oiseaux piscivores et d'un printemps qui pourrait être chaud. Il n'existe pas non plus d'alternatives pour les pisciculteurs, le secteur HORECA étant à l'arrêt.

Sans aucune certitude de pouvoir retourner pêcher le long des cours d'eau à brève échéance, beaucoup de sociétés ne se réjouiront sans doute pas de ce feu vert de principe donné par notre Ministre.

Pour les empoisonnements sur fonds propres, les sociétés feront évidemment comme elles l'entendent. Mais au niveau des empoisonnements financés par le Fonds, au moins, il nous semble que dans les circonstances actuelles il faille faire preuve de solidarité vis-à-vis de nos pisciculteurs – à plus long terme, c'est dans l'intérêt des pêcheurs – en acceptant les empoisonnements qui étaient prévus, et sans doute aussi des conditions moins bonnes pour leur déroulement, compte tenu de l'obligation de respecter les contraintes de sécurité vis-à-vis du COVID-19 (respect des distances notamment).

Concrètement, nous allons identifier les lots qui auraient dû être déversés à ce jour et puis prendre contact avec les responsables des empoisonnements pour voir comment l'on peut organiser ces empoisonnements à partir de la semaine prochaine. En cas d'impossibilité d'effectuer ceux-ci en rivière comme prévu ou de refus de la société bénéficiaire, il faudra nécessairement trouver une alternative, qui pourrait être un déversement dans des plans d'eau publics, voire privés si les sociétés en disposent.

Les circonstances sont vraiment exceptionnelles. Nous espérons de la compréhension de la part des pêcheurs et un peu de patience encore de la part des pisciculteurs, car il est impossible d'organiser cela dès cette semaine.

Veillez croire, Messieurs les Présidents, en l'assurance de notre meilleure considération.



Michel Villers

Directeur

Service public de Wallonie

agriculture ressources naturelles environnement

Département de la nature et des forêts • Direction de la chasse et de la pêche

Avenue Prince de Liège, 7, B-5100 Jambes

Tél. : +32 (0)81 33 58 69 • Mob. : +32 (0)477 78 14 29

www.wallonie.be

N° vert : 1718 – 1719 (pour les germanophones)